

ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK
inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SCHIRMECK

Site internet : www.ass-fondation-julie.org

Courriel : fondation-julie@tiscali.fr

Schirmeck, 30 octobre 2006

Chers adhérents

Voilà plus de deux ans que notre association a été créée. Nous avons mis ce temps à profit pour étudier, comprendre et analyser les rouages complexes du système judiciaire de notre pays, à travers des débats, des entretiens, des rencontres à tous les niveaux (Assemblée Nationale, Sénat, magistrature, intervenants dans le milieu pénitentiaire, psychiatres...).

Forts de ces expériences et toujours aussi déterminés dans notre action, nous voulons toutefois aujourd'hui redéfinir nos revendications et les compléter.

En voici l'essentiel :

L'association « Fondation Julie » a été constituée pour Julie et ses proches, victimes d'agissements criminels d'une exceptionnelle gravité, pour l'expression de leurs droits dans le respect des valeurs fondamentales.

L'objet de l'association est de constituer une force de proposition, de vigilance et d'exigence par rapport à la législation en vigueur.

L'objectif fondamental de la politique pénale actuelle est la réinsertion des détenus, de tous les détenus.

Si un individu est libre de tuer, la Société est libre, elle aussi de condamner cet acte de façon exemplaire.

S'il est bien avéré qu'un individu a commis un crime atroce, alors la solution est de l'isoler à jamais.

NOUS PENSONS... que la réponse pénale en France n'est pas assez répressive.

NOUS CONNAISSONS... le manque, de moyens d'éducateurs, de juges, de psychiatres, d'établissements pénitentiaires.

NOUS ESTIMONS... ne pas être soutenus par les parlementaires. C'est pourtant là leur devoir : leur obligation étant notamment de protéger la Société.

NOUS VOULONS... quand il y a atteinte à la personne.

- que la prescription ne s'applique pas
- que la notion d'âge (mineur de moins de 15 ans), ne soit plus prise en compte
- que l'inscription des condamnations au casier judiciaire des délinquants sexuels soit conservée à vie

- que les auteurs de meurtre précédé ou accompagné de viol, de tortures ou d'actes de barbarie ayant fait preuve de comportement sadique et pervers soient définitivement écartés. Nous ne voulons plus qu'ils soient en liberté même surveillée. Nous le devons autant pour notre sécurité que pour la mémoire et le respect des victimes

- que les auteurs de crimes autres que ceux définis ci-dessus, soient soumis à une constante évaluation de la dangerosité, prenant en compte le passé et le présent de l'individu

- a) qu'une mise à l'écart en cas de dangerosité avérée soit **effective**.
- b) que toutes les actions prévues lors d'une libération conditionnelle soient mises en place et **contrôlées** avec rigueur. Si les moyens ne sont pas disponibles, le juge d'application des peines devra retarder la libération conditionnelle.
- c) qu'à la composition de la commission de libération conditionnelle, soient intégrés trois représentants de la société qui seront choisis comme les jurés.
- d) que le port du bracelet électronique soit une obligation supplémentaire à la libération conditionnelle et non un moyen de vider les prisons.
- e) que la peine encourue pour plusieurs infractions commises soit rapportée à chaque victime et cumulée.

L'ASSOCIATION « FONDATION JULIE » REFUSE DE SUBIR LES CONSEQUENCES D'UNE POLITIQUE PENALE QUI N'A PAS LES MOYENS D'ASSURER CORRECTEMENT LA SECURITE DE SES CONCITOYENS.

Nous espérons avoir su traduire vos attentes et continuerons à nous mobiliser, avec votre aide, à tous et à toutes, pour l'obtention de ces exigences. Ce d'autant plus que, début 2007 verra s'ouvrir le procès de Pierre Bodein devant la Cour d'Assise du Bas-Rhin.

* * * *

Pour votre information :

M. Garraud, député de Gironde et dont les idées rejoignent celles de notre association, vient de déposer son rapport sur la mission parlementaire que lui a confiée le Premier Ministre et qui traite notamment de l'évaluation de la dangerosité et la prise en charge des individus dangereux.

Ce rapport fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. Un condensé du texte initial pourra très prochainement être consulté sur le site de l'association.

* * * *

Date à retenir :

Nous invitons tous les adhérents qui le souhaitent à participer
à l'Assemblée Générale qui se tiendra **le vendredi 17 novembre 2006**,
à 20 h à la salle des fêtes de Schirmeck.

A ce jour nous sommes 6955 adhérents MERCI pour votre soutien